

Brodard Claude

FTTH Fribourg SA / Mise en place de la fibre optique cantonale : Quel avenir pour la fibre optique sur notre territoire après le désengagement de Swisscom SA ?

Cosignataires: --- Date de dépôt: 01.02.17 DSJ

Dépôt

Lors du débat du 13 septembre 2012 relatif au décret fixant la contribution cantonale pour la mise en place d'un réseau de fibres optiques dans le canton de Fribourg, tous les députés ont salué la coopération salutaire de Swisscom SA avec différents partenaires fribourgeois. Ce partenariat devait servir à développer le réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire fribourgeois afin notamment d'éviter une fracture numérique ville-campagne. Le fait de travailler ensemble (Swisscom SA avec les distributeurs d'électricité cantonaux) sous une forme contractuelle permettait au canton de Fribourg de disposer d'une collaboration unique et innovante en Suisse. Aujourd'hui, j'apprends par la presse que Swisscom SA rompt ce contrat de collaboration. Plusieurs questions m'interpellent et je les concrétise ci-dessous :

- 1. Où en est la construction du réseau cantonal de fibres optiques actuellement ? Les planifications initiales sont-elles respectées ? Quelles communes sont-elles actuellement desservies ? Quelles zones de développement sont-elles prévues pour les années 2017 à 2021 ?
- 2. Le développement de la fibre optique dans les zones les plus défavorisées (zone 3 et 4) a-t-il été respecté jusqu'à la fin 2016 ?
- 3. Quelles sont les conséquences financières, techniques et humaines du désengagement de Swisscom SA envers FTTH Fribourg SA ? Un engagement financier supplémentaire de l'Etat est-il nécessaire ? Si oui, dans quel ordre d'idée ? Quid des autres actionnaires de FTTH Fribourg SA ?
- 4. Cette rupture de contrat est-elle valable juridiquement ? Des indemnités sont-elles prévues en faveur de FTTH Fribourg SA ? Quels motifs commerciaux et/ou stratégiques ont-ils conduit à la décision du partenaire Swisscom SA ?
- 5. Le modèle de substitution proposé par Swisscom SA à savoir FTTS correspond-il réellement à la solution la plus avantageuse et techniquement la plus adaptée par rapport à la fibre optique ?
- 6. Comment la société FTTH Fribourg SA entend-elle réagir face à cette nouvelle situation ?
- 7. Est-ce que la fracture numérique ville-campagne va se maintenir ? Si oui, comment est-il prévu de gérer l'inégalité de traitement entre les zones équipées de la fibre optique des zones qui en sont encore dépourvues ?